

SÉMINAIRE

FAIT URBAIN

Cartulare di stampa

Restitution d'un an de concertation

32 communes, 9 EPCI et 1 PETR concertés

56 réunions bilatérales réalisées

5 thématiques identifiées :

- Centralité et attractivité, *Aiacciu* - 16/09/22
- Aspects sociaux et sociétaux du logement, *Bastia* - 15/11/22
- Périurbanisation, *Portivechju* - 19/01/23
- Mobilité, *L'Isula* - 13/02/23
- Ville durable, *Bastia* - 21/03/23

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

U 17 di nuvembre di u 2023
Da 9:00 à 13:00

CORTI, Amphithéâtre IUT
Campus Grimaldi

SEMINAIRE RESTITUTION CONCERTATION FAIT URBAIN

Dans le cadre de sa politique menée en direction des territoires, la Collectivité de Corse poursuit ses efforts afin d'intensifier ses relations de proximité avec les autres collectivités de l'île.

Dans un contexte sans précédent, marqué à la fois par le processus portant sur l'évolution institutionnelle de la Corse avec le Gouvernement ; par l'évolution prochaine du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et par l'objectif national de sobriété foncière (objectif zéro artificialisation nette), il est nécessaire d'interroger la question du développement de l'île à travers notamment l'aménagement de son territoire.

En effet, l'urbanisation autour des villes et agglomérations insulaires s'est accélérée de façon notable au cours de ces dernières décennies et s'est diffusée de plus en plus loin des centres villes. Aussi, la **prise en compte du fait urbain** dans les politiques publiques doit être considérée **dans sa globalité**.

C'est pourquoi la Collectivité de Corse, dans le cadre de la territorialisation de ses politiques publiques, souhaite faire émerger une **stratégie commune** de développement urbain dans une **approche durable et intégrée, permettant de tendre davantage vers un objectif d'équilibre territorial, à l'échelle de l'île.**

Le 3 juin 2022, l'Assemblée de Corse a donc, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, approuvé l'orientation stratégique relative à la reconnaissance du fait urbain insulaire. L'objectif de cette démarche vise à établir une **relation partenariale entre la Collectivité de Corse et les territoires urbains** autour de **projets structurants**.



Dès le mois de juillet 2022, la Collectivité de Corse a donc initié une démarche de concertation auprès des collectivités locales par le biais de séminaires et ateliers de travail.

Celle-ci constitue le point central de la démarche et a pour objectifs, in fine :

- la rédaction du Schéma de Développement Urbain Durable
- la signature de contrats de territoire afférents, dans le respect des besoins et spécificités de chacun en vue d'une territorialisation des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse.

Elle s'est déclinée autour de 3 grandes étapes :

- 1 séminaire de lancement le 19 juillet 2022 à Corti
- 1 phase de diagnostic territorial étendue de septembre 2022 à mars 2023
- 5 ateliers thématiques organisés entre septembre 2022 et mars 2023.

Les objectifs de ce séminaire de restitution sont les suivants :

- Dresser le bilan de la concertation relative au SDUD
- Présenter les principaux axes et orientations stratégiques co-construits avec les territoires.
- Présenter le calendrier et les différentes phases de mise en œuvre opérationnelles du projet.



BILAN DE LA CONCERTATION

Sur l'ensemble de la démarche cela représente 32 communes, 9 EPCI et 1 PETR concertés.

Ont également participé de façon active à la démarche : les directions opérationnelles, offices et agences de la Collectivité de Corse ; les services de l'Etat (DREAL, DDT, Banque des Territoires etc.) ; des bureaux d'études en urbanisme et aménagement du territoire ; une société publique locale d'aménagement (SPL) ; ainsi que le Conseil de l'Ordre des architectes de Corse.

Les 5 ateliers se sont déroulés selon le calendrier suivant :

- 16 septembre 2022 : atelier n°1 « Centralité et attractivité » à Aiacciu.
- 15 novembre 2022 : atelier n°2 « Aspects sociaux et sociétaux du logement » à Bastia.
- 19 janvier 2023 : atelier n°3 « Périurbanisation » à Portivechju.
- 13 février 2023 : atelier n°4 « Mobilité » à L'Isula.
- 21 mars 2023 : atelier n°5 « Ville durable » à Bastia.

De l'ensemble de ces sessions de travail ont émergés :

- 5 axes d'interventions déclinés en :
 - 15 orientations stratégiques,
 - 39 objectifs opérationnels.

3 PHASES DE CONCERTATION

1

Première phase de concertation : Séminaire de lancement (juillet 2022)

Initiée officiellement par l'organisation d'un séminaire rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, qui s'est tenu à Corti le 19 juillet 2022. Ce séminaire a permis de **présenter : la démarche** validée par l'AC, les principaux enjeux du SDUD ; les thématiques envisagées (périurbanisation / attractivité - centralité / ville durable / mobilité / aspects sociaux et sociétaux du logement) ; le calendrier de la concertation et d'écriture du schéma. Cet événement a aussi permis de **recueillir les premières impressions des territoires sur le projet de schéma, la méthode et les thématiques.**

2

Deuxième phase de la concertation : L'immersion auprès des territoires- Diagnostic (septembre 2022 - mars 2023)

Par le biais **d'échanges et d'entretiens** entre la CdC et chaque territoire, il s'agissait ici de **territorialiser les thématiques**, et d'analyser la façon dont les communes et EPCI perçoivent la problématique urbaine, sur leur périmètre d'intervention et au regard de leurs compétences, pour chaque thème identifié lors du séminaire de lancement.

En faisant ainsi remonter les projets et les difficultés d'aménagement urbain, il a été possible d'identifier les axes d'intervention du schéma et les objectifs à atteindre, de sorte qu'ils correspondent à la fois à la stratégie de la CdC et aux besoins des territoires.

56 réunions bilatérales ont été réalisées dans ce cadre.

3

Troisième phase de la concertation : Les ateliers - Rencontres thématiques (septembre 2022 - mars 2023)

A raison d'un atelier par thématique, l'enjeu était de réunir l'ensemble des territoires et acteurs concernés, afin d'échanger et mettre en commun la synthèse des rencontres bilatérales précédemment réalisées. Ces événements ont permis de confronter les idées, de travailler en sous-groupe, de présenter des projets phares et significatifs, ainsi que des exemples d'aménagements.

PRÉSENTATION DES AXES, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS QUI SERONT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Axe n°1 : Faire de l'armature urbaine un moteur de l'attractivité des villes insulaires

Orientation 1.1 : Conforter les centres urbains existants

Orientation 1.2 : Structurer les centralités secondaires

Orientation 1.3 : Concilier attractivité pérenne et saisonnière

Axe n°2 : Permettre aux pôles urbains de répondre aux enjeux, sociaux et sociétaux, du logement en Corse

Orientation 2.1 : Lutter contre la spéculation foncière et immobilière

Orientation 2.2 : Améliorer l'offre de logements en résidence principale

Orientation 2.3 : Réduire les inégalités d'accès au logement

Orientation 3.4 : Améliorer l'offre sociale

Axe n°3 : Inscrire les espaces périurbains au cœur du développement territorial

Orientation n°3.1 : Maîtriser le développement des espaces périurbains

Orientation n°3.2 : Créer une identité périurbaine

Orientation n°3.3 : Faire de ces espaces des pôles d'équilibre

Axe n°4 : Coordonner la stratégie urbaine et l'offre de mobilité

Orientation n°4.1 : Garantir à tous l'accès aux mobilités du quotidien

Orientation n°4.2 : Connecter les territoires urbains

Orientation n°4.3 : Organiser une gouvernance partagée entre les acteurs de la mobilité

Axe n°5 : Faire des pôles urbains insulaires un modèle de développement vertueux

Orientation n°5.1 : Rendre les villes résilientes à l'égard des changements climatiques et sociétaux

Orientation n°5.2 : Repenser le modèle de développement urbain pour concilier cadre de vie, usages et durabilité des aménagements



Schéma de Développement Urbain Durable

Mise en œuvre opérationnelle du SDUD

répartie en deux phases.

1ère phase :

dans un souci de mise en œuvre opérationnelle, visant à répondre rapidement aux besoins identifiés lors de la phase de concertation, elle consistera en l'élaboration et la mise en œuvre de dispositions transitoires du règlement d'aides aux communes, territoires et intercommunalités.

Il s'agira d'une part de maintenir une continuité de financement des projets courants par le règlement de droit commun. D'autre part, de mettre en place un système d'Appels à Projets (AAP), pour les projets structurants répondants aux enjeux définis par les axes stratégiques du SDUD.

2ème phase :

une pérennisation des dispositions transitoires, soit en les intégrant directement au règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires ; soit en proposant à l'Assemblée de Corse de valider un règlement d'aide spécifique aux territoires urbains, de la même façon que cela a pu être fait pour les territoires de montagne.



Mise en œuvre opérationnelle du SDUD

Calendrier :

Dernier trimestre 2023 :

- Clôture de la phase de concertation et finalisation de la rédaction du schéma

Premier semestre 2024 :

- Approbation du schéma et des dispositions transitoires par l'Assemblée de Corse
- Mise en œuvre des dispositions transitoires et lancement des premiers appels à projets

Second semestre 2024 :

- Signature des premiers contrats d'agglomérations
- Evolution du règlement des aides